

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTRÉAL

**SOMMAIRE**

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. —  
 II Prières des Quarante-Heures. — III Denier de Saint-Pierre. —  
 IV Retraite fermée pour les prêtres. — V L'incendie de l'Université.  
 — VI Le pape Benoît XV et l'apostolat de la femme. — VII Le ma-  
 riage de conscience. — VIII Le Père Célestin Augier, o. m. i. —  
 IX Nos soldats pour le curé de Vimy. — X Courtes réponses à diver-  
 ses consultations.

**AU PRONE**

Le dimanche 7 décembre

On annonce :

La fête de l'Immaculée-Conception (demain, d'obligation);

Dans le diocèse de Montréal, la collecte pour les séminaristes.

**Note.**—Le jeûne et l'abstinence les mercredis, ainsi que le jeûne  
 les vendredis de l'Avent sont supprimés par le nouveau code de droit  
 canonique; à l'exception des Quatre-Temps encore en usage.

**OFFICES DE L'EGLISE**

Le dimanche 7 décembre

Mém. du IIe dim. de l'Avent, **semi-double**; (privilegié contre les  
 offices de 2e cl.); mém. de saint Ambroise (sans 3e or.); préf. de la  
 Trinité. — I vêpres de l'IMMACULEE-CONCEPTION, **double**,  
 de 1e cl.; mém. du dim.

Le lundi 8 décembre

Fête de l'IMMACULEE-CONCEPTION DE MARIE, **double**  
 de 1e cl. avec Oct.; mém. de la Férie de l'Avent; préf. de la Ste  
 Vierge. — Aux II vêpres, mém. de la Férie.

**Note.**—Il n'y a plus de jeûne les mercredis et vendredis de l'Avent.  
 On fait malgré les vendredis. Il n'y a de jeûne que pendant les  
 Quatre-Temps (3e semaine) et la veille de Noël.